



Ville de Pontivy

Commission urbanisme, développement durable, déplacements et habitat

Compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2015

C28-2015-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint au maire
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal
M. Eric SEGUET, conseiller municipal

ABSENTES EXCUSEES

Mme Maryvonne LE TUTOUR, conseillère municipale
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M. Gaël CADORET, chargé de mission

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2014
- Etude préalable pour l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Pontivy
- Intégration dans le domaine public de parcelles privées rue de l'Orée du Bois, rue du Déversoir, rue Roland Dorgelès – Déclassement du domaine public d'un espace vert rue du Poitou
- Talin – Cession des parcelles BL 374, 375, 376p, 405, 406, 407, 410, 411, 412 et 409p à Monsieur et Madame Chevalier
- Rue Jean Massenet – Cession gratuite de la parcelle cadastrée AW 78 à la Ville de Pontivy
- Rue Roger Le Cunff – Cession gratuite d'une partie de la parcelle cadastrée AL 277 à la Ville de Pontivy
- Rue Annick de Geyer d'Orth, strada Annick de Geyer d'Orth – Modification à la liste alphabétiques des voies publiques et privées de la commune
- Rue Alice Pasco, strada Alice Pasco – Modification à la liste alphabétiques des voies publiques et privées de la commune
- Espace Annie Jehanno, Egorenn Annie Jehannoù - Modification à la liste alphabétiques des voies publiques et privées de la commune

Fourniture de gaz

Dans le cadre de l'obligation de mise en concurrence pour la fourniture de gaz, la ville a fait appel à Morbihan énergies (syndicat d'énergie du Morbihan) dans le cadre d'un groupement d'achat. Les fournisseurs retenus à partir du 1^{er} janvier 2015 et pour les deux ans à venir sont :

- DIRECT ENERGIE pour les sites dont la consommation annuelle de référence est égale ou supérieure à 300 MWh (Palais des congrès et gymnase de Kerantre)
- ENI pour les autres sites

Les tarifs proposés sont entre 10 et 20 % inférieurs à ceux précédemment observés. Ils sont indexés sur une référence internationale « PEG Nord » (Point d'échange de gaz Nord).

Fourniture d'électricité

De manière similaire à la fourniture de gaz, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (kilo-volt-ampères) seront supprimés le 31 décembre 2015. Une liste des équipements concernés sera transmise à Morbihan énergies courant février, afin qu'une procédure d'achat groupé soit initiée.

Convention avec l'Agence de l'eau

Lors du conseil municipal de septembre, la commission avait porté à connaissance du conseil la possibilité de s'engager dans une convention en faveur des économies d'eau. Celle-ci doit permettre d'identifier un programme à mettre en place sur une durée de deux ans. Sur ces bases, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne associée au Conseil général peuvent soutenir financièrement jusqu'à 70 % des équipements concernés.

Cette convention permettrait par exemple, que chaque point d'eau (robinet, wc...) changé pendant l'année puisse bénéficier d'un soutien financier, de même pour des opérations de sensibilisation (exposition, mallette pédagogique...).

Les services ont identifié les différentes actions susceptibles d'être soumises pour avis à ces partenaires. Il convient que les différents adjoints concernés puissent prendre connaissance de ces éléments si l'on souhaite mener le processus de convention à son terme.